

**Tel que le prescrit l'article 156 du code municipal les élus ont reçu un avis de convocation à cette séance spéciale dans les délais prescrits.**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire, tenue le 27 mars 2018 au lieu habituel des délibérations sous la présidence de monsieur le maire Martin Roch et à laquelle les conseillers suivants sont présents, soient :

M. Simon Roy  
Mme Lucie Crépeault  
M. Félix Offroy  
M. Sébastien Morand

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière et directrice générale, est également présente.

**2018-03-62 1. Ouverture de la séance et présences**

À 16 h 30, il est proposé par madame la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers que la séance soit ouverte.

**Adoptée**

**2018-03-63 2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Morand et unanimement résolu par les conseillers d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire tel que présenté.

**Séance extraordinaire du conseil municipal**  
**Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana**  
**Mardi 27 mars 2018 à 16 h 30**

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et présences
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Administration
  - 3.1 Rejet de la soumission pour le contrat d'entretien des chemins – Été 2018
4. Période de questions sur les sujets inscrits à l'ordre du jour
5. Levée de la séance

**Adoptée**

**3. Administration**

**2018-03-64 3.1 Rejet de la soumission pour le contrat d'entretien des chemins – Été 2018**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article numéro 936 du code municipal ordonne que tout contrat de plus de 25 000\$ et de moins de 100 000\$ ne soit adjugé qu'après demande de soumission écrite auprès d'au moins deux entrepreneurs ou selon le cas, deux fournisseurs;

**CONSIDÉRANT QUE** le devis a été envoyé à quatre (4) entrepreneurs;

**CONSIDÉRANT QU'**à la date et à l'heure fixée un (1) soumissionnaire a déposé une soumission et qu'elle est conforme;

**CONSIDÉRANT QUE** les coûts soumissionnés sont :

Les Entreprises Roy et frères 58 165.63 \$ taxes incluses

**CONSIDÉRANT QUE** le prix soumissionné présente une hausse importante et dépasse le budget prévu pour ces travaux ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Simon Roy et unanimement résolu par les conseillers de rejeter la soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres pour le contrat d'entretien des chemins pour l'été 2018.

**Adoptée**

**4. Période de questions sur les sujets inscrits à l'ordre du jour**

Aucune question de l'assistance.

**2018-03-65 5. Levée de l'assemblée**

À 16 h 48, il est proposé par madame la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers que la séance soit levée.

**Adoptée**

\_\_\_\_\_  
Martin Roch, maire

\_\_\_\_\_  
Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière